

COMMUNE de CHALONNES-SUR-LOIRE
AVIS AU PUBLIC

Prescrivant l'ouverture de l'Enquête Publique Unique portant sur les projets de :

- 1) MODIFICATION N°2 DU PLU « ajout de règle d'évolution aux habitations en zones N et A, suppression d'emplacements réservés, création de 2 orientations d'Aménagement et de Programmation, modification de règles au règlement écrit... »**
- 2) REVISION « ALLEGEE » N°2 NE PORTANT PAS ATTEINTE AUX ORIENTATIONS DU PADD SUR LE VILLAGE DE LA GUINIÈRE TERRAIN AGRICOLE**
- 3) DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA CREATION D'HABITATS ADAPTES AU MODE DE VIE DES GENS DU VOYAGE ANCRÉS SUR LE TERRITOIRE, SUR LE SITE DES PETITS FRESNAIES**

Par arrêté n°2019-251 du 25/11/2019

Monsieur le Maire de Chalonnes sur Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique Unique portant sur les projets de :

- 1) MODIFICATION N°2 DU PLU « ajout de règle d'évolution aux habitations en zones N et A, suppression d'emplacements réservés, création de 2 orientations d'Aménagement et de Programmation, modification de règles au règlement écrit... »
- 2) REVISION « ALLEGEE » N°2 NE PORTANT PAS ATTEINTE AUX ORIENTATIONS DU PADD SUR LE VILLAGE DE LA GUINIÈRE (OUVERTURE A L'URBANISATION DE TERRAINS AGRICOLES)
- 3) DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA CREATION D'HABITATS ADAPTES AU MODE DE VIE DES GENS DU VOYAGE ANCRÉS SUR LE TERRITOIRE, SUR LE SITE DES PETITS FRESNAIES

A cet effet,

Monsieur Jean-Claude MORINIERE, ingénieur en techniques agricoles retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le premier Vice-Président du Tribunal Administratif de Nantes, par décision n°E19000254/44 en date du 08/11/2019.

L'enquête se déroulera en mairie du 16/12/2019 à 9h au 17/01/2020 à 17h inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Horaires d'ouverture :

lundi	9h – 12h	13h30 – 17h30
mardi	9h – 12h	13h30 – 17h30
mercredi	9h – 12h	13h30 – 17h30
jeudi	9h – 12h	15h30 – 17h30
vendredi	9h – 12h	13h30 – 17h
samedi	10h – 12h	

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les

- le lundi 16 décembre de 9h00 à 12h00
- le jeudi 19 décembre de 9h00 à 12h00
- le mercredi 8 janvier de 14h00 à 17h00
- le vendredi 17 janvier de 14h00 à 17h00

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier de l'enquête sur le site internet de la commune : <https://www.chalonnes-sur-loire.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

M. le Commissaire Enquêteur

PLU : modification n°2 - révision « allégée » n°2 - déclaration de projet n°1

Mairie de CHALONNES SUR LOIRE place Hôtel de Ville BP 40088 49290 CHALONNES SUR LOIRE

Ou à l'adresse mail : enquetepubliqueplu@chalonnes-sur-loire.fr en indiquant dans l'objet « Enquête publique- PLU : modification n°2 - révision « allégée » n°2 - déclaration de projet n°1 » et à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date d'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et ses avis motivés.